

Cote du document:	EB 2006/89/R.30/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	13 e) i)
Date:	1 ^{er} novembre 2006
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République arabe d'Égypte pour le

Projet de développement rural en Haute-Égypte

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Abdelhamid Abdouli

Chargé de programme de pays
téléphone: +39-06-5459-2248
courriel: a.abdouli@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Le financement	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

FSD	Fonds social de développement
DTS	Droits de tirage spéciaux
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

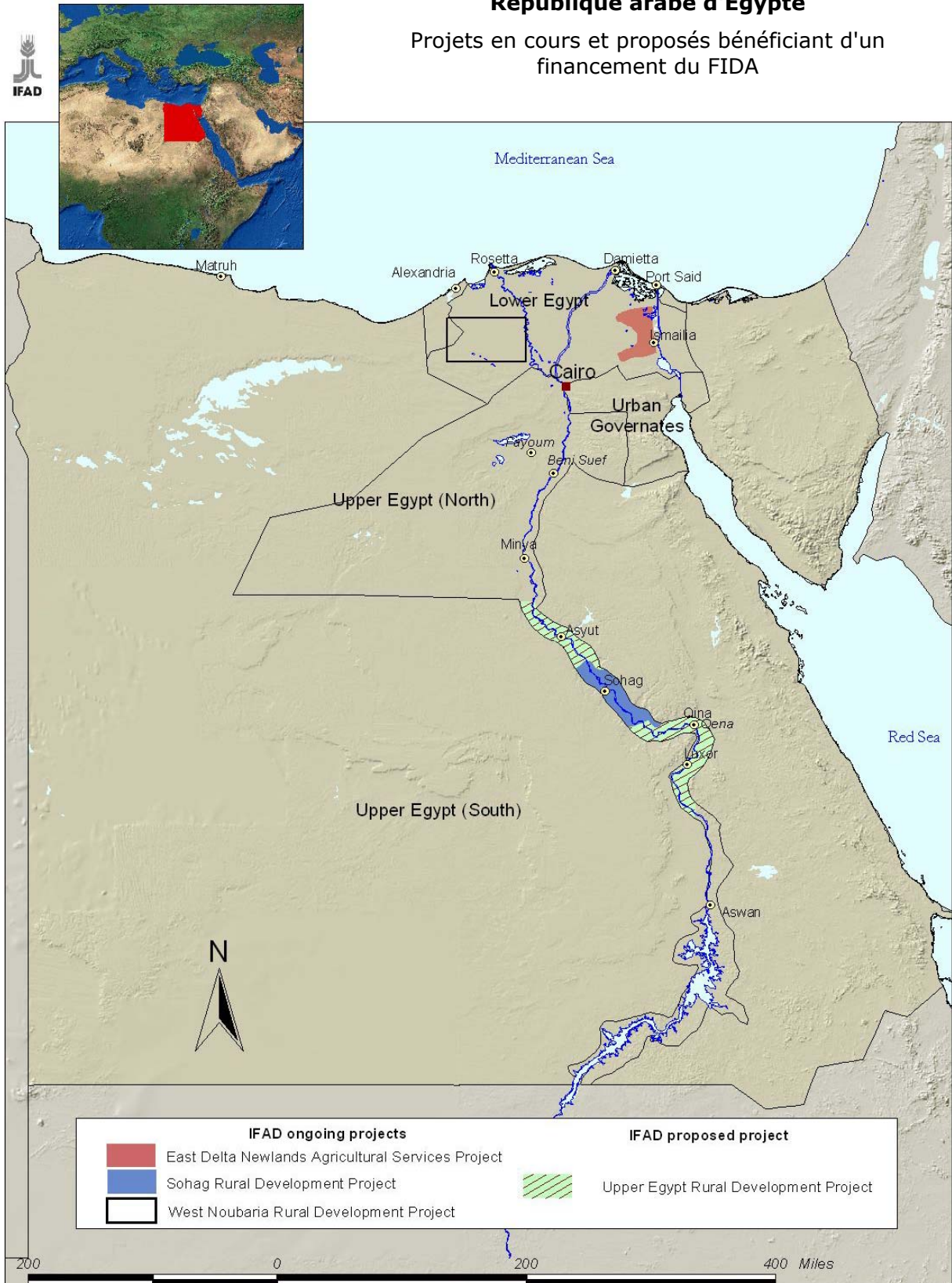
Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République arabe d'Égypte pour le projet de développement rural en Haute-Égypte, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

République arabe d'Égypte

Projets en cours et proposés bénéficiant d'un financement du FIDA



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République arabe d'Égypte

Projet de développement rural en Haute-Égypte

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République arabe d'Égypte
Organismes d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres et le Fonds social de développement
Coût total du projet:	19,9 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	10,05 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,1 millions de USD)
Montant du don du FIDA:	635 000 DTS (équivalant approximativement à 950 000 USD)
Conditions du prêt du FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalant à la moitié du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
Contribution de l'emprunteur:	3,7 millions de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Sous supervision directe du FIDA

Proposition de prêt et de don à la République arabe d'Égypte pour le projet de développement rural en Haute-Égypte

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le projet proposé est le premier d'une série de projets qu'il est envisagé de mettre en œuvre dans le nouveau Cadre stratégique du FIDA pour l'aide à l'Égypte, tels que définis dans le COSOP de 2006, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et du chômage en milieu rural. Du fait de l'interdépendance significative entre croissance de l'agriculture, économie rurale et réduction de la pauvreté, il est tout à fait justifié d'encourager le développement de la microfinance et des microentreprises, la commercialisation et les partenariats avec le secteur privé ainsi que de promouvoir l'efficacité des systèmes d'irrigation.

B. Le financement

Modalités et conditions

2. Le FIDA accordera à la République arabe d'Égypte un prêt d'un montant de 10,05 millions de DTS (équivalant à approximativement 15,1 millions de USD) à des conditions intermédiaires et un don d'un montant de 635 000 DTS (équivalant approximativement à 950 000 USD) pour aider à financer le projet de développement rural en Haute-Égypte. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalant à la moitié du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation annuelle à l'Égypte au titre du SAFP se chiffre à 9,6 millions de USD. Ce projet est le premier du cycle actuel du SAFP et le montant cumulé du prêt et du don correspond tout à fait à cette allocation triennale.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. L'Égypte a amélioré la prise en charge de sa dette extérieure, tant du point de vue de son ampleur que de son service. En 2005, la dette extérieure égyptienne se chiffrait à 28,9 milliards de USD (32% du PIB) et le ratio entre le service de la dette et le PIB était de 9,7%. Le FIDA a accordé huit prêts à l'Égypte sur une période de 25 ans, plus de la moitié de ces fonds ayant été engagés dans quatre projets de réinstallation dans les nouvelles terres, en Basse-Égypte, et environ 30% dans trois projets de développement agricole dans le nord de la Haute-Égypte. Plus récemment, le FIDA a appuyé un projet de développement de l'infrastructure rurale au sud de la Haute-Égypte. Au total, les décaissements annuels de tous les projets en cours dans le pays tournent autour de 1,39 million de DTS. En matière de remboursement des prêts du FIDA, les antécédents du Gouvernement égyptien sont bons.

Flux de fonds

5. Le versement du prêt et du don du FIDA sera régi par un accord de financement type conclu entre le FIDA et le Gouvernement égyptien, des accords de financement subsidiaires étant ensuite conclus entre le Ministère de la coopération internationale et le Fonds social de développement (FSD). Le FSD permettra de rétrocéder les ressources du prêt à des intermédiaires financiers autorisés, par exemple des ONG et des associations de développement communautaire, qui se chargeront de l'octroi des crédits au groupe cible de la zone d'intervention.

Modalités de supervision

6. Le prêt et le don du FIDA seront directement supervisés par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue. Le plan des achats relatif aux dépenses engagées au titre du don doit être convenu avant de négocier le prêt.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes seront prises pour améliorer tous les aspects de la gouvernance du financement du FIDA: i) recours à un cabinet d'audit privé et plein respect des nouvelles directives du FIDA relatives aux rapports de vérification des comptes; ii) partenariats avec les acteurs du secteur privé, notamment les banques commerciales et les exportateurs privés; iii) prestations de services transparentes, par voie d'appel à la concurrence, pour les contrats conclus entre le projet et les secteurs public et privé, et les ONG; et iv) adoption des meilleures pratiques du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres pour encourager le microfinancement en fournissant une assistance technique aux intermédiaires financiers.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet s'adresse au segment le plus pauvre de la population de la zone ciblée, notamment: i) les petits exploitants cultivant moins de un *feddan* (0,42 hectare); ii) les travailleurs sans terre; iii) les jeunes sans emploi; et iv) les ménages dirigés par une femme.

Méthode de ciblage

10. Un ciblage à deux niveaux sera adopté: i) ciblage des villages et groupes de villages pauvres et très pauvres en privilégiant les communautés les plus démunies qui y vivent; et ii) dans les zones sélectionnées, ciblage de ceux dont on pense qu'ils ont potentiellement des compétences et des besoins fondamentaux d'entrepreneur dans les filières des produits commercialisables choisis avec les communautés.

Participation

11. Le projet aidera le groupe cible à constituer des associations à assise communautaire, par exemple des associations de commercialisation regroupant des agriculteurs et des artisans, et des associations de développement communautaire. Ces associations joueront un rôle vital dans la mise en œuvre des activités du projet, que l'on peut décrire comme suit: i) identification et hiérarchisation des besoins de développement des villages; ii) analyse des filières commerciales et de la chaîne de l'offre; iii) services consultatifs techniques; iv) investissements collectifs ou individuels dans les petites et microentreprises; v) diffusion de l'information commerciale; et vi) achat collectif d'intrants. Le projet encouragera et aidera les femmes, en particulier, à constituer des associations de commercialisation des produits de l'élevage et de l'artisanat. Pour prendre en compte la problématique hommes-femmes dans toutes les activités, le projet agira sur plusieurs fronts: i) accroître la participation des femmes à des activités économiques autres que marginales; ii) développer le rayon d'action des services productifs et sociaux en faveur des femmes; iii) faire participer les femmes aux institutions locales; iv) aider les institutions locales à venir à bout des disparités entre hommes et femmes en renforçant leurs capacités d'analyse de ce problème; et v) assurer une représentation équitable des femmes au sein des comités de pilotage du projet.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Ce projet a pour but global de contribuer à la réduction de la pauvreté et à améliorer les moyens de subsistance de la population ciblée dans la zone d'intervention. Ses objectifs intermédiaires seront d'accroître les moyens d'action du groupe cible du projet pour créer des emplois stables et accroître les revenus moyennant: i) le développement des petites et microentreprises et de la microfinance; et

ii) la recherche et la vulgarisation concernant les systèmes agricoles pour aider les petits exploitants à obtenir de meilleurs gains par unité de terre et d'eau.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. L'un des objectifs importants du projet est de contribuer à la création d'un système de microfinancement durable en élargissant l'appui fourni par le FSD au microfinancement dans les zones rurales de Haute-Égypte et en constituant des partenariats avec les banques commerciales.

Politique du FIDA et stratégie d'alignement

14. Le projet visera à mettre en œuvre dans la partie sud de la Haute-Égypte l'objectif stratégique énoncé dans le COSOP qui consiste à contribuer à la création d'emplois agricoles et de revenus. Le projet est tout à fait conforme aux objectifs stratégiques du FIDA consistant à renforcer la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations, et à améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés. Il correspond aussi à trois des objectifs de la stratégie régionale du FIDA pour le Proche-Orient et l'Afrique du nord, à savoir: autonomisation des ruraux pauvres, réduction des disparités entre les sexes et amélioration de la gestion des ressources naturelles.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est conforme à la stratégie de réduction de la pauvreté arrêtée par le Gouvernement égyptien, concernant notamment les trois axes ci-après: i) croissance économique, par le biais d'investissements dans les secteurs productifs, pour accroître les revenus et développer les emplois; ii) promotion de la femme et suppression des déséquilibres entre les sexes; et iii) gouvernance participative pour permettre aux pauvres de faire davantage entendre leur voix.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le projet permettra des synergies mutuellement bénéfiques avec plusieurs autres interventions bénéficiant de l'appui des donateurs. En particulier, il tirera parti des activités de renforcement institutionnel mises en œuvre par les quatre initiatives suivantes: i) le projet de développement intégré en Haute-Égypte appuyé par la Banque mondiale, actuellement en cours de préparation; ii) le programme en cours de promotion des importations, financé par la Direction du développement et de la coopération suisse (développement des petites et microentreprises); iii) le projet concernant l'office de l'eau, appuyé par les Pays-Bas (gestion de l'eau); et iv) le programme de coopération sectorielle et d'investissement appuyé par l'Union européenne (financement rural).

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet comprendra les trois composantes ci-après: i) développement du secteur privé (y compris commercialisation et développement des petites et microentreprises) et développement des services financiers; ii) renforcement de la compétitivité de l'agriculture; et iii) coordination et gestion du projet.

Catégories de dépenses

18. Le coût total du projet couvre six catégories de dépenses: i) véhicules et matériel (2% des coûts de base); ii) assistance technique et études (3%); iii) formation (12%); iv) services contractuels (10%); v) fonds de crédit (61%); et vi) dépenses récurrentes, y compris salaires et exploitation et maintenance (12%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Il s'agira des partenaires suivants: le FSD et ses antennes subsidiaires dans les gouvernorats de Assiout et de Quena (pour la composante relative au développement du secteur privé) et le Sous-Secrétaire à l'agriculture de chaque gouvernorat (pour la composante relative au renforcement de la compétitivité de l'agriculture).

Responsabilités en matière d'exécution

20. La composante relative au développement du secteur privé sera exécutée par le FSD par le biais de son annexe, l'Organisation de développement de la petite entreprise, et de son Département de la microfinance dans les gouvernorats de Assiout et de Quena – conformément à ses politiques, pratiques et procédures opérationnelles normalisées, ainsi qu'aux règlements et directives applicables au projet. Les prêts seront accordés par ces deux entités, l'Organisation de développement de la petite entreprise s'occupant des prêts aux petites et microentreprises d'un montant supérieur à 10 000 livres égyptiennes (1 750 USD) et le Département de la microfinance des prêts d'un montant inférieur. L'une et l'autre de ces entités recourront à des institutions intermédiaires – l'Organisation de développement de la petite entreprise faisant appel aux banques commerciales, et le Département de la microfinance aux institutions de microfinancement, aux ONG, aux associations de développement communautaire, aux associations de commercialisation appartenant aux producteurs et aux artisans – sous réserve qu'elles satisfassent aux critères choisis. La composante relative au renforcement de la compétitivité de l'agriculture sera exécutée par le Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres par l'entremise de ses départements de l'agriculture dans les gouvernorats. Pour ce qui est des services proposés de recherche et de vulgarisation en exploitation qui seront fournis en réponse à une demande, le recrutement des équipes de chercheurs et des agents de vulgarisation se fera auprès des universités, ou ailleurs dans le secteur privé ou le secteur public. Un suivi étroit et une évaluation de cette approche expérimentale axée sur la demande seront assurés périodiquement et au cours de l'examen à mi-parcours.

Rôle de l'assistance technique

21. Un don de 950 000 USD sera accordé par le FIDA pour aider à renforcer les capacités du FSD, des intermédiaires financiers et des associations à assise communautaire.

État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de financement normalisé entre le FIDA et le Gouvernement représenté par le Ministère de la coopération internationale, un accord subsidiaire sera conclu entre le Ministère de la coopération internationale et le FSD, lequel stipulera les conditions et modalités régissant la rétrocession par le ministère au FSD des fonds prêtés par le FIDA. De plus, plusieurs accords seront conclus entre le FSD et chaque banque commerciale, ONG ou association de développement communautaire participante.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet s'élève à 19,9 millions de USD sur huit ans. Le projet sera financé par: le FIDA (un prêt d'un montant de 15,1 millions de USD, accordé à des conditions intermédiaires, et un don de 950 000 USD) et le Gouvernement égyptien, y compris le FSD (3,7 millions de USD).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Le projet aidera les ménages ruraux pauvres, en créant des emplois agricoles et extra-agricoles et en améliorant les revenus, la production et la sécurité alimentaire. Ces avantages découleront: de l'utilisation de techniques de production améliorées et d'investissements dans les entreprises agricoles et extra-agricoles; des pratiques améliorées de gestion de l'irrigation; de l'amélioration des marges sur la vente des produits; des meilleures perspectives d'emploi, associées à la multiplication des possibilités de développement d'activités commerciales; et de la participation accrue aux associations de commercialisation, ce qui permettra aux groupes concernés d'arriver à l'échelle de production requise pour renforcer leur pouvoir de négociation. Trois cent cinquante mille ménages ruraux bénéficieront directement des activités de gestion de l'eau et de vulgarisation agricole. Environ 100 organisations de développement communautaire, 125 groupements d'agriculteurs et 75 associations d'artisans seront créés ou renforcés pour aider à établir 44 000 petites et microentreprises et 200 petits commerces, ce qui créera environ 30 000 emplois (57% pour les hommes et 43% pour les femmes). D'un point de vue institutionnel, les interventions du projet dans le domaine de la formation du personnel du FSD, des ONG et des associations de développement communautaire contribueront à offrir aux ruraux pauvres un accès durable au secteur financier formel. Les petits exploitants agricoles bénéficieront directement de la création et de la formation des associations d'irrigants des canaux secondaires, en leur offrant des possibilités de parvenir démocratiquement à une distribution de l'eau équitable et transparente.

Viabilité économique et financière

25. Une série de modèles représentatifs d'entreprises agricoles et extra-agricoles ont été mis au point pour les investissements des petites et microentreprises dans la production laitière, des microentreprises dans les activités agricoles et extra-agricoles et des exploitants individuels dans la production à valeur ajoutée. Les résultats financiers montrent que le résultat global est suffisamment intéressant pour accroître le revenu de l'exploitant et lui permettre de rembourser les prêts.

I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement

Modalités de gestion des connaissances

26. Le fonctionnaire du FIDA responsable de la présence sur le terrain au Caire organisera chaque année des ateliers nationaux sur l'exécution du projet pour permettre à son personnel et aux autres partenaires d'exécution de communiquer et de partager les enseignements tirés des divers projets. De plus, le projet utilisera le plus possible le réseau régional de gestion des connaissances Karianet, basé au Caire et bénéficiant de l'appui du FIDA, pour tirer des enseignements des projets du FIDA dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et les partager avec ses partenaires.

Innovations du projet en matière de développement

27. Les caractéristiques innovantes de ce projet dans le contexte égyptien sont notamment les suivantes: i) encourager un accès durable aux services financiers en milieu rural, par le biais de partenariats avec le FSD (institution faîtière) et avec des intermédiaires financiers des communautés, et encourager le développement des petites et microentreprises moyennant des partenariats avec les banques commerciales; ii) introduire une approche commerciale axée l'entreprise pour la production agricole et animale, qui permettra de relier les exportateurs privés aux producteurs moyennant des arrangements contractuels avec les associations de producteurs; et iii) encourager la gestion participative des ressources en eau, en créant des associations d'irrigants à l'échelle des canaux secondaires en vue de leur intégration future dans les offices de l'eau des districts.

Approche d'élargissement

28. À la fin de la période d'exécution, et peut-être même à mi-parcours, le projet aura engendré des enseignements précieux qui permettront d'envisager l'élargissement des approches et activités pilotes dans toute la Haute-Égypte. Leur adaptation aux conditions locales et leur reproduction à plus grande échelle par le Gouvernement égyptien et d'autres partenaires contribueront à faire des activités de microfinancement en milieu rural, des systèmes de production agricole axés sur les marchés et de la gestion participative des ressources en eau des activités centrales de tous les programmes de développement rural.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Deux risques semblent les plus importants. Le risque que les femmes rurales n'aient guère accès au microfinancement sera atténué en adoptant un ciblage participatif et en privilégiant les entreprises présentant un intérêt pour les femmes rurales, par exemple l'élevage et l'artisanat. Le risque de taux élevé d'impayés sera atténué moyennant des investissements importants dans le renforcement des capacités des intermédiaires du secteur de la microfinance et l'adoption des meilleures pratiques.

Classification environnementale

30. Le projet a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il ne comporte aucun risque majeur d'impact négatif sur l'environnement.

K. Durabilité

31. En encourageant l'adoption des meilleures pratiques en matière de microfinance, le projet permettra aux opérations de crédit du FSD et de ses partenaires d'être financièrement viables et durables. Étant exécuté sur un mode pleinement participatif, le projet offrira aux organisations à assise communautaire d'amples possibilités de contribuer à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des installations avec un appui limité du Gouvernement, voire sans son appui, compétences qui leur seront utiles même après la période d'exécution du projet.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement conclu entre la République arabe d'Égypte et le FIDA sera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.
33. La République arabe d'Égypte est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République arabe d'Égypte un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 050 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2026 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à la moitié du taux d'intérêt annuel de référence tel que fixé par le Fonds chaque année, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à la République arabe d'Égypte un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à six cent trente-cinq mille droits de tirage spéciaux (635 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 9 décembre 2006)

Accord de prêt subsidiaire

1. Le Gouvernement rétrocédera le produit du prêt au FSD, par le biais d'un accord de prêt subsidiaire.

Manuel d'exécution du projet

2. L'unité nationale de coordination du projet (UNCP) élaborera un projet préliminaire de manuel d'exécution et le soumettra au FIDA pour observations et accord préalable. Si le FIDA ne formule pas d'observations sur le projet préliminaire de manuel d'exécution dans un délai de 30 jours suivant sa réception, il sera supposé en avoir approuvé l'adoption par le Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres et par le FSD.

Pratiques de gestion des pesticides

3. Le Gouvernement veillera à ce qu'aucun pesticide fourni au titre du programme ne figure parmi les produits interdits par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou classés comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Égalité hommes-femmes

4. Le Gouvernement veillera à ce que l'égalité hommes-femmes soit respectée dans le recrutement du personnel du projet, et à ce que les bénéficiaires soient ciblés de manière équilibrée dans le cadre du projet.

Conditions préalables aux retraits

5. a) Il ne sera procédé à aucun retrait du compte de prêt/don tant que: i) le compte spécial, le compte bancaire destiné au don, et les comptes connexes n'auront pas été ouverts; ii) le premier programme de travail et budget annuel n'aura pas été soumis au FIDA et approuvé par ce dernier; et iii) le personnel de l'UNCP n'aura pas été recruté et dûment engagé. b) Il ne sera procédé à aucun retrait du compte de prêt tant que l'accord de prêt subsidiaire n'aura pas été signé.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

6. L'entrée en vigueur de l'accord de financement est subordonnée à la satisfaction des conditions ci-après: a) le comité de pilotage du projet a été dûment établi; et b) un avis juridique favorable a été remis au FIDA par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

National Strategy for Poverty Alleviation "Vision 2017"
National Water Strategy
National Strategy for Environment
National Strategy for Women

IFAD reference documents

PDD and Key Files
Egypt COSOP (2006)
Country Programme Evaluation (2005)
Learning Notes
Policy on Rural Finance
Administrative Procedures on Environmental Assessment
Prerequisites of Gender Sensitive Design
Private Sector Partnership and Development Strategy

Other miscellaneous reference documents

World Bank Country Assistance Strategy for Egypt (2005)
UNCDF, KFW, UNDP, USAID: Microfinance Sector Development Approach (2003)
EU-Egypt Cooperation Framework (2004)
UNDP: Human Development Report (2004)
USAID/Egypt Strategic Plan for 2000-2009

Logical framework

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>Goal</p> <ul style="list-style-type: none"> Poverty reduction and improved livelihoods of smallholder households, the landless labourers, female headed households and the unemployed youth in the project area. 	<ul style="list-style-type: none"> Poverty indicators. (Improvements in HH assets); Reduction in the prevalence of malnutrition for children under five (weight for age, height for age, weight for height); Reduction of gender gap rate in unemployment. 	<ul style="list-style-type: none"> National Household Living Standard Surveys for project Governorates; 	<ul style="list-style-type: none"> Continued Government commitment to pro-poor macro-economic policies and institutional reforms; Recent economic growth maintained; Enabling policy framework for women employment.
<p>Purpose/Objective</p> <ul style="list-style-type: none"> To empower the project target group to create sustainable employment and increase income. 	<ul style="list-style-type: none"> Per cent increase in employment and income of project target group, by gender 	<ul style="list-style-type: none"> GOE employment statistics; Baseline, socio-economic surveys and project completion report (gender-disaggregated); Independent assessments 	<ul style="list-style-type: none"> Decentralization policies continued; Urban markets continue to maintain increased demand for agricultural produce.
<p>Outputs Sought</p> <ul style="list-style-type: none"> SMEs developed ; Capacities of CDAs, FMAs, HMAs improved; their productivity, competitiveness and marketing enhanced; Financial services enhanced and accessible on sustainable basis. 	<ul style="list-style-type: none"> Number of sustainable SMEs promoted ^{ai} Number of sustainable CDAs, FMAs, HMAs established and their membership by gender ^{ai}; Enterprises developed by type, size and direct job opportunities created, temporary and full time by gender. 	<ul style="list-style-type: none"> Project monitoring reports; Annual progress and supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Best practice by SFD and MFIs implemented.
<ul style="list-style-type: none"> Demand driven farming system research and extension for crop and livestock expanded. 	<ul style="list-style-type: none"> Number of on-farm research carried out on high value crops and livestock; Increases in crop and livestock production and returns per unit land and water; Number of women and men attending training, extension, demonstration activities. (ratio in range of 50 per cent); Number of workshops conducted with FMAs and number of farmers attended by gender; Number of farmers of FMAs adopting technology by gender. ^{ai} 	<ul style="list-style-type: none"> Project monitoring reports; Annual progress and supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> MALR decentralization of extension and research continues.
<ul style="list-style-type: none"> Improved water management practices; equitable distribution and rational use of available water for irrigation. 	<ul style="list-style-type: none"> Changes in crop yields at the head and tail end of the branch canals; Number of WUAs and Water Boards established and functional; area served; ^{ai} Number of women in leadership position of BCWUAs; Number of Board and Representative Assembly of BCWUAs trained by gender. 	<ul style="list-style-type: none"> Project monitoring reports; Annual progress and supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Integrated Water Management Districts (IWMDs) strengthened; Proposed Water Law is approved by the Peoples' Assembly.

^{ai} Indicators in bold refer to both the loan and grant components.

